DEPARTEMENT DE L'ALLIER

VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté - Communauté d'Agglomération,

Nombre de Conseillers :

Séance du 2 décembre 2021

En exercice: 77

Présents : 52 Votants : 70 (dont 18 procurations) légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

N°53

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

OBJET:

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Maryline MORGAND, Bernard AGUIAR (jusqu'à la délibération n°53), Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET

REDEVANCE DEPOT DES DECHETS

AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LES ARTISANS, COMMERCANTS, PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITES 2022

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture le : 1 4 DEC. 2021

Publiée ou notifiée le :

1 4 DEC, 2021

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Franck GONZALES, Hadrien FAYET, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER (à partir de la délibération 3B/), Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Yves-Jean BIGNON, Jean-Philippe SALAT (à partir de la délibération 3B/), Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération 3B/), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Joseph KUCHNA à Laure GUERRY, Michèle CHARASSE à Jean-Dominique BARRAUD, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Christine MAGNAUD à Romain DEJEAN, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS à Jean-Pierre RAYMOND, Jean-Marc BOUREL à Jacques TERRACOL, Sandrine MORIER-MIZOULE à Jean-Claude BRAT, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Pierre BONNET à Maryline MORGAND, Anne-Sophie RAVACHE à Bernard KAJDAN, Valérie LASSALLE à Yves-Jean BIGNON, Patrick BLETHON à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Charlotte BENOIT (jusqu'à la délibération n°53), Christiane LEPRAT à Jean ALMAZAN, Sylvie DUBREUIL à Linda PELISSIER, Charlotte BENOIT à Claude MALHURET (à partir de la délibération n°54).

Absents représentés par leur suppléant :

MM. Thierry WIRTH par Patrick JANOWIEZ, François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

Mmes et MM. Monique GIRAUD, Françoise DUBESSAY, Amélie PACAUD, Thierry LAPLACE, Alexandre GIRAUD, Véronique TRIBOULET, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire: M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux,

/...

Vu la délibération n°49 du Conseil Communautaire du 13 juin 2019 approuvant le règlement de la déchèterie communautaire située chemin de la Perche à Cusset précisant notamment les conditions techniques et financières d'accès des collectivités, artisans, commerçants et professionnels,

Vu la convention de partenariat entre Vichy Communauté et le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Allier (SICTOM Sud Allier), applicable à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 5 ans,

Vu la décision du Comité Syndical en date du 22 juin 2021 du SICTOM Sud Allier sur les tarifs 2022 applicables aux déchèteries du SICTOM Sud Allier à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'examen par la Commission Environnement du 15 novembre 2021,

Considérant d'une part l'évolution des coûts réels de transport et de traitement des déchets accueillis sur la déchèterie et d'autre part la création et l'évolution de filières,

Considérant le souci d'une harmonisation des tarifs appliqués par Vichy Communauté avec ceux pratiqués par le SICTOM Sud Allier,

Propose au Conseil Communautaire de maintenir la gratuité pour les particuliers et de fixer des tarifs applicables aux collectivités, artisans, commerçants et professionnels (hors les cas particuliers précisés au règlement de la déchèterie pour ces derniers) et correspondant au type de véhicule utilisé pour l'apport des déchets, déterminés comme suit :

<u>Principe général</u>: gratuité dans le seul cas d'apports à 100 % composés de l'une des catégories de déchets triés suivantes: papiers, cartons, verres recyclables, métaux ferreux et non ferreux, déchets d'équipement électriques et électroniques, pneumatique léger et mobilier si déposés dans les bennes respectives.

Pour les apports d'autres déchets ou pour ceux indiqués ci-avant non triés, les tarifs sont les suivants :

- Voitures particulières avec ou sans remorque : 19.55 € par dépôt.
- Véhicules de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) < 3.5 t (hors véhicules à plateau) : 40.10
 € par dépôt.
- Véhicules de PTAC < 3.5 t avec remorque et camions « plateau » avec ou sans remorque : 57.85 € par dépôt.
- Déchets Toxiques en Quantité Dispersée : 2 € par kg.
- Huile de vidange : 0.55 € par litre.
- Perte ou demande de badge supplémentaire : 10 € par badge.

L'ensemble de ces tarifs étant toutes taxes comprises dont TVA au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve les tarifs présentés,
- dit que ceux-ci seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2022,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération de Vichy Communauté, le 2 décembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

Signé électroniquement par Frédéric AGUILERA

> A Vichy, le 09/12/2021

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°53 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 DECEMBRE

Objet de l'acte :

2021 DECHETERIE COMMUNAUTAIRE DE CUSSET - REDEVANCE DEPOT DES DECHETS - AJUSTEMENT DES TARIFS POUR LES ARTISANS, COMMERCANTS, PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITES 2022

Date de décision: 02/12/2021

Date de réception de l'accusé 14/12/2021

de réception :

......

Numéro de l'acte: 02DEC2021_53

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211202-02DEC2021_53-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 8.8

Domaines de competences par themes

Environnement

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 53.pdf (99_DE-003-200071363-20211202-02DEC2021_53-DE-1-1_1.pdf)